

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 17 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 17 octobre, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle Ostréa à Plouézec le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

BEGUIN Jean-Claude ; BILLAUX Béatrice ; BOETE Cécile ; BOULANGER Servane ; BREZELLEC Marcel ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CHAPPE Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; DUPONT Frédéric ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GRAEBER Sophie ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Éric ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; *LE MEUR Daniel (suppléant)* ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PIRIOU Claude ; PONTIS Florence ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; SALLIOU Pierre ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; *THOMAS David (suppléant)* ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

GAUTIER Guy	à CONNAN Guy
LE BLEVENNEC Gilbert	à GUILLOU Claudine
LE GAOUYAT Samuel	à CONNAN Josette
LE HOUEROU Annie	à LE MEAUX Vincent
LE JANNE Claudie	à LE MARREC François
LE LAY Tugdual	à GOUDALLIER Benoît
LEYOUR Pascal	à LE CREFF Jacques
NAUDIN Christian	à PUILLANDRE Elisabeth
PRIGENT Christian	à CLEC'H Vincent
RASLE-ROCHE Morgan	à GOUAULT Jacky
ROLLAND Paul	à SCOLAN Marie-Thérèse
ZIEGLER Evelynne	à LE GOFF Philippe

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BERNARD Joseph ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHARLES Olivier ; INDERBITZIN Laure-Line ; KERHERVE Guy ; LARVOR Yannick ; LE GALL Annie ; LE LAY Alexandra ; MOZER Florence ; PRIGENT Jean-Yvon ; PRIGENT Marie-Yannick ; QUENET Michel ; SALOMON Claude ; TONDEREAU Sébastien ; VAROQUIER Lydie

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	59
Procurations	12
Absents	17

Date d'envoi de la convocation

Mercredi 11 octobre 2023

DEL2023-10-211**REVITALISATION****ETUDE STRATEGIQUE PROGRAMMATIQUE DE LA COMMUNE DE CALLAC
POUR LE PROJET ALSH : SUBVENTION**

L'Agglomération a affirmé une orientation forte dans son projet de territoire à travers le souhait d'« offrir un service équitable et de qualité à l'ensemble des habitants du territoire ».

Dans le cadre de ses compétences enfance jeunesse, l'Agglomération souhaite poursuivre dans cette dynamique en dotant le territoire de Callac d'un outil plus fonctionnel et attractif pour accueillir au mieux la population résidante ou désireuse de s'installer sur le territoire de l'Agglomération.

La Commune de Callac, en tant que pôle structurant du sud de l'Agglomération, accueille les services suivants aujourd'hui dispersés sur différents sites :

- Un ALSH pour les 3-11 ans, situé rue de l'Allée (école maternelle et élémentaire),
- Les bureaux administratifs, la maison des jeunes et la salle d'éveil et de motricité du Relais Petite Enfance situé rue Louis Morel,
- Un bâtiment de stockage de matériel situé dans la zone de Kerguiniou.

Actuellement hébergés dans des conditions parfois vétustes, il a été décidé de regrouper ces services sur un même site. Ainsi, en 2019, l'ADAC 22 a mené une étude de faisabilité concernant la rénovation d'un pôle enfance jeunesse dans le bâtiment situé Rue Louis Morel. En 2020, les élus de Callac ont informé l'Agglomération de leur souhait de prévoir finalement une autre affectation à ce bâtiment.

Dans le cadre de sa politique de revitalisation, la commune de Callac a souhaité en 2022 engager un travail de revalorisation de ses équipements et de leurs abords devenus vétustes par une « étude stratégique et programmatique de ses polarités ».

L'Agglomération a alors décidé de bénéficier de cette étude pour étudier la faisabilité d'un futur site d'implantation pour l'ensemble des activités enfance-jeunesse.

En contrepartie, l'Agglomération verse une subvention à la commune de Callac pour financer cette étude réalisée par l'Atelier du Rouget. Cette subvention s'élève à 7 500 euros et est affectée au budget Etudes Préalables AP 59.

Elle s'appuie sur le plan prévisionnel suivant :

Maître d'ouvrage (MO)	Montant total HT	Part MO	Part Etat	Part Agglomération	Part Conseil Régional	EPF
Callac	88 988 €	10 000 €	20 000 €	7 500 €	44 494 €	7 000 €
Taux	100 %	11 %	22 %	8 %	50 %	8 %

Le versement se fera avant fin 2023 sur la base d'un titre de recettes et d'une facture émise par le service finances de la ville de Callac. La subvention de l'Agglomération n'excédera pas 8 % du montant total de l'étude.

Délibération

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le 26/10/2023

ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_211-DE

Joseph LINTANF ne prenant pas part au vote.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide :

- D'approuver la subvention de l'Agglomération à l'étude stratégique et programmatique menée par la commune de Callac pour un montant équivalent à 8 % du coût total de l'étude, soit 7 500 euros,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Yvon LE MOIGNE